

Extraits du *Journal d'un négrier au XVIIIème siècle*, le **Capitaine William Snelgrave**.

Titre de son journal : *Nouvelle relation de quelques endroits de Guinée et du commerce d'esclaves qu'on y fait*, 1734 en anglais (Traduit en français en 1735)

Ce journal est un récit original sur les pratiques maritimes et commerciales au début du XVIIIème siècle et l'apport d'une information de première main sur la traite des Noirs entre la côte de Guinée et les Antilles, plus précisément la Jamaïque.

Extrait 1 : Description de l'arrivée en Afrique

J'ai fait la traite le long de cette côte, près de sept cent lieues de pays, depuis la rivière appelée Sherbérow, qui est à sept degrés trente minutes de latitude nord, jusqu'au cap Lopez Gonsalvez, qui est par le premier degré sud proche de la côte d'Angole. Or, dans cette grande étendue, il y a des peuples fort différents les uns des autres et le commerce y est aussi fort différent.

Le premier lieu dont j'ai à parler a environ deux cent cinquante lieues de longueur, c'est-à-dire depuis la rivière de Sherbérow, tout autour du cap Palmas, jusqu'à la rivière Ancober, proche d'Axim. On appelle communément la Côte sous le Vent. Aucune nation de l'Europe n'y a ni comptoir ni établissement ; et le commerce s'y fait de cette manière.

Dès que les naturels du pays aperçoivent un navire sur la côte, ils font une fumée sur le bord de la mer, pour servir de signal à ce bâtiment de venir mouiller, afin qu'ils puissent se rendre à bord, et y négocier avec l'équipage. Aussitôt que nous avons jeté l'ancre, ils viennent au vaisseau dans de petits bateaux qu'on appelle canots, et qui sont faits d'un seul tronc d'arbre ; et ils apportent leurs marchandises avec eux.

Extrait 2 : La rencontre avec les autres peuples , son point de vue sur leurs coutumes

On peut pourtant dire en général que dans cette partie qu'on appelle la Côte d'Or les naturels du pays qui habitent les bords de la mer se sont fort civilisés par leur fréquentation aux établissements européens, et leur commerce à bord de tant de vaisseaux qui vont faire la traite à cette côte. On y peut descendre à terre, sans rien craindre de la part de ces nègres : car il est bon de remarquer qu'une grande partie de la Côte d'Or n'est pas de leur dépendance.

Depuis Acra, où est le dernier des établissements des Européens sur cette partie de la côte, jusqu'à Jaqueen, on compte environ soixante lieues. [...] Depuis Jaqueen jusqu'à la baie de Bennin, [...], il y a trois cent lieues. Dans ce long trajet, les Européens n'ont aucun établissement, et de-là on peut naturellement conclure que les naturels du pays y doivent être pour la plupart fort barbares. Dans ma jeunesse j'ai été faire la traite en plusieurs endroits de ce trajet, surtout au Vieux Callabar, où en 1704 je vis une triste preuve de la barbarie de ces peuples. Le roi de ce quartier-là, appelé Jabrue, tomba malade ; et par l'avis de ses sacrificateurs, il fit immoler¹ un enfant d'environ dix mois en l'honneur de son dieu, pour en obtenir le rétablissement de la santé. J'ai vu l'enfant, après qu'il eut été sacrifié, pendu à une branche d'arbre, avec un coq en vie attaché à côté de lui, comme un supplément à la cérémonie.

¹ *Tuer en sacrifice à une divinité*

Extrait 3 : Les transactions commerciales et le point de vue sur la culture de l'autre

Le principal roi, ou seigneur du pays (car il y a plusieurs petits princes sur cette rivière), le roi, dis-je, du pays appelé Acqua, vint à bord de notre navire, quelques temps après mon arrivée, pour voir le vaisseau et entendre notre musique. Il fut si content de la réception que je lui fis qu'il m'invita fort civilement à venir à terre ; et je lui promis d'aller lui rendre mes devoirs dans deux ou trois jours. J'y fus, comme je le lui avais promis ; mais, aussi comme je connaissais cette nation pour être des cannibales des plus-brutaux et des plus-féroces, je pris avec moi, par précaution, dix de mes gens, pour me servir de gardes. [...] Ils étaient tous armés d'un mousquet et de pistolets, dont je savais que ces sauvages avaient une peur extrême.

[...]

Après avoir présenté au roi quelques bagatelles, dont il parut faire grand cas, je tournai la tête par hasard, et vis un petit enfant nègre attaché par la jambe à un pieu. Il était couvert de mouches et d'autres insectes qui le dévoraient, et il avait deux sacrificateurs à côté de lui. Surpris d'un tel spectacle, je demandai au roi « pour quelle raison cet enfant était dans le pitoyable état où je le voyais ? » Il répondait « que quand la nuit serait venue, il devait être sacrifié à son dieu Egbo, pour sa prospérité ». A cette réponse, je ne fus plus maître de mon indignation ; et, quoique fort imprudemment je l'avoue, j'ordonnai à un de mes gens de délier l'enfant pour l'arracher à ses bourreaux. Il ne l'eût pas plutôt fait qu'un des gardes du roi s'avança sur lui en lui présentant fièrement sa lance. Comme j'appréhendais qu'il ne la lui passât au-travers du corps, mon premier mouvement me porta à tirer

de ma poche un petit pistolet, à la vue duquel le roi se leva de sa chaise tout effrayé. Je dis à l'interprète de l'assurer « que mon intention n'était pas de lui faire aucun mal, ni à lui ni à ses gens, pourvu qu'il défendît à ses gardes d'attaquer les miens ». Il n'hésita pas à prendre le parti que je lui proposais, et la tranquillité fut d'abord rétablie. Je me plaignis à lui « de ce qu'il agissait contre les lois de l'hospitalité, en permettant à ses gardes de menacer un de mes gens de le percer de sa lance ». Il répondit « que je n'avais pas bien fait de lui ordonner de se saisir de cet enfant, puisqu'il lui appartenait ». J'en convins de bonne foi, « et lui en donnai pour raison les devoirs de ma religion, qui nous défend à-la-vérité de nous emparer par force du bien d'autrui, mais qui ne permet pas non-plus une chose aussi horrible que celle de mettre à mort un pauvre petit innocent ». [...] Je lui fis aussi remarquer « que la grande loi de la nature humaine était de traiter les autres comme nous voudrions être traités nous-mêmes ». Je me servis encore de plusieurs arguments qu'il serait trop-long et inutile de répéter ici. En même temps, j'offris de lui payer l'enfant ; ce qu'il accepta volontiers. Je lui fis donc demander ce qu'il voulait en avoir, et je fus fort surpris d'entendre qu'il n'en demandait qu'un paquet de grains peints, propres à faire des colliers ou des bracelets, qui pouvaient valoir un demi-écu sterling. Je m'attendais qu'il en aurait demandé du-moins dix fois autant, car les Nègres, depuis le roi jusqu'aux moindres négociants, ne manquent guère de tirer le parti le plus-avantageux des occasions extraordinaires qui se présentent à eux.

[...]

Ensuite, je pris congé du roi, qui me parut fort content de ma visite : il me promit même de venir encore une fois à bord, avant que je sortisse de la rivière. En nous retournant dans notre chaloupe, je dis au maître canonnier « que quand nous serions arrivés au vaisseau, il me ferait plaisir s'il pouvait découvrir quelque femme capable de nourrir et d'élever ce pauvre enfant ». A quoi il me répondit « qu'il en avait déjà une en vue ».

Il arriva heureusement qu'un jour avant que d'aller à terre voir le roi j'avais acheté, sans le savoir, la mère de cet enfant, d'un de ces gens. Mon chirurgien me fit alors remarquer qu'elle avait beaucoup de lait, ce qui fut cause que je demandai à celui qui l'avait amenée à bord si elle était nouvellement accouchée, quand il l'avait achetée lui-même ? A quoi il répondit que non.

Mais quelle fût notre surprise en arrivant à bord ! A-peine eût-on porté l'enfant dans le vaisseau que cette pauvre femme, qui l'aperçût, courut à lui avec empressement, et l'arracha d'entre les bras des Blancs qui le tenaient. Je doute qu'on puisse voir rien de plus touchant, que ce qui se passa dans cette occasion, entre la mère et son pauvre enfant, qui était un beau garçon d'environ dix-huit mois : car il faut remarquer que pour l'ordinaire les femmes nègres nourrissent leurs enfants à la mamelle, du-moins jusqu'à l'âge de deux ans. Quelle joie pour cette pauvre femme,

quand l'interprète lui apprit « que j'avais sauvé la vie à ce cher fils, qui sans moi allait être inhumainement sacrifié » ! J'avais alors plus de trois cent Nègres à bord de mon vaisseau. Dès qu'ils furent informés de qu'il venait d'arriver, ils m'en témoignèrent tous leur reconnaissance par leurs battements de mains redoublés et par les chansons qu'ils chantèrent à ma louange. Cet évènement nous fut aussi fort avantageux, en ce qu'il leur donna une bonne idée des Blancs. Aussi n'eûmes-nous aucune mutinerie dans notre navire, pendant tout le cours de notre voyage.

Extrait 4 : Comment selon l'auteur les Nègres deviennent esclaves

Manière dont les Nègres deviennent esclaves

Quant à la manière dont ces gens-là deviennent esclaves, elle peut se réduire à divers chefs.

I. C'a été une coutume parmi les Nègres, de temps immémorial, et qui subsiste encore chez eux aujourd'hui, de rendre esclaves tous les captifs qu'ils font à la guerre. Or, avant qu'ils eussent occasion de les vendre aux Blancs, ils se trouvaient souvent dans la nécessité d'en tuer un grand nombre, quand ils en avaient pris plus qu'ils n'en pouvaient employer dans leurs propres colonies ; de peur que, s'ils venaient à se révolter contre leurs maîtres, la vie de ceux-ci ne se trouvât fort en danger.

II. La plupart des crimes qui se commettent parmi eux y sont punis par des amendes, et s'il se trouve que le coupable n'ait pas le moyen de payer ce à quoi il est condamné, il devient esclave et est vendu comme tel. Cela se pratique tant chez les peuples de l'intérieur du pays que chez ceux qui habitent les côtes de la mer.

III. Les débiteurs, qui refusent de payer leurs dettes, ou qui ne sont pas en état de le faire, sont aussi dans le cas d'être faits esclaves ; mais il est permis de les racheter. Si cependant ceux-ci ne peuvent ou ne veulent pas leur rendre cet important service, ordinairement ces débiteurs sont vendus au profit de leurs créanciers. Mais il y en a peu de cela qui tombent entre les mains des Européens ; leurs compatriotes les gardent la plupart, pour s'en servir eux-mêmes.

IV. J'ai ouï dire qu'il est fort ordinaire à quelques peuples de l'intérieur du pays de vendre leurs propres enfants comme des esclaves, sans y être même portés par la nécessité ; ce que je n'ai pas de peine à croire. Mais je n'ai jamais rien vu faire de pareil à ceux qui habitent le long de la mer, à moins qu'ils n'y fussent forcés par un extrême besoin et par la famine ; comme cela est arrivé à ceux de Juda il n'y a pas fort longtemps.

Extrait 5: La justification de l'esclavage

Que ce commerce n'a rien qui puisse le faire condamner

On a souvent voulu faire entendre que ce commerce ne pouvait être permis, et on n'a pas manqué d'en alléguer bien des raisons, que je n'entreprendrai point de réfuter ici. Je me contenterai pour le présent de faire remarquer en général que quoique l'idée de faire trafic de créatures humaines semble d'abord avoir quelque chose de barbare et contre nature, cependant, ceux qui font ce négoce ont autant de raisons pour se justifier du reproche qu'on voudrait leur en faire, qu'il peut y en avoir pour autoriser quelques autres branches du commerce. Quel avantage n'en revient-il pas, en effet, non seulement aux marchands, mais aux esclaves mêmes ? On en jugera par ce que j'en vais dire.

Premièrement, on sait de manière à n'en pouvoir douter qu'un grand nombre de captifs pris à la guerre seraient exposés à être massacrés cruellement, si les vainqueurs ne trouvaient pas à s'en défaire, en les vendant aux Européens. Voilà donc un commerce qui sauve la vie à une quantité de personnes, uniquement redevables de ce bienfait à ceux qui font la traite des Nègres.

En second lieu, quand ils sont rendus aux colonies, généralement parlant, ils y mènent une vie plus douce et plus commode qu'ils n'avaient jamais fait dans leur propre pays. La raison en est claire. Comme les maîtres de ces colonies achètent leurs esclaves fort chers, il est naturellement de leur intérêt d'en prendre tout le soin possible.

Troisièmement, le secours de ces esclaves a fait tant de bien aux colonies anglaises qu'on n'aurait de la peine à croire l'avantage considérable que la nation en a tiré, surtout par rapport aux îles où l'on fait le sucre. Comme ces îles sont d'un climat presque aussi chaud que celui de la côte de Guinée, les Nègres y sont plus propres à cultiver les terres que les Blancs.

D'un autre côté, c'est un moyen aux Nègres d'exiler efficacement ceux d'entre eux qui se sont rendus coupables de quelque crime, qui mérite qu'on les fasse sortir du pays sans espérance de retour : avantage qu'il serait fort à souhaiter que nous eussions ici.

En un mot, on peut assurer que le bien que procure ce commerce l'emporte de beaucoup sur tous les inconvénients réels ou prétendus qu'on y peut trouver; ou, à tout le moins, qu'il a cela de commun avec tous les autres avantages dont nous sommes capables de jouir ici-bas et toutes les choses de la vie, que c'est un mélange de bien et de mal.